



Compagnie des archers du pays sostranien
10 la roche mangeon 23800 Colondannes
Tel:06,60,18,00,71
Mail: compet.caps23@gmail.com

FFTA n°1823022

INVITATION
le 28 avril 2019
Run-archery du Cheix
tir loisir

à l'étang du Cheix
allée du Cheix 23300 La Souterraine
lat: 0,80711236
long: 0,0263796

règlement d'accès :

licences 2019 valide et certificat médical s'il n'est pas inscrit sur la licence a présenter au greffe

pour les coureurs n'ayant pas de licence un certificat médical pour la pratique du tir et de la course est a présenter au greffe

arbitre :

M SCHILL Cedric

blasons :

cible basculantes de 16cm de diamètre à 18m de distance

montant :

adultes et jeunes :15 euros

enfants : 10 euros

inscriptions :

avant le vendredi 26 avril 2019 uniquement par mail a l'adresse suivante : compet.caps23@gmail.com

horaires :

initiation et entraînement à partir de 9h
ouverture du greffe 10h30
vérification du matériel 10h45
début de la course de qualification 11h
début des phases finales 14h30

récompenses :

- au premier de chaque catégorie
- prix à la première équipe

règlements :

le règlement pris en compte est celui de la fédération française de tir a l'arc

-qualifications :

4boucles de 1000m avec passage au pas de tir à 18m dans l'ordre debout ,un genoux a terre puis debout.

Chaque flèche manquée est sanctionnée d'un tour de pénalité de 10% de la distance de la boucle

Le départ se fait au format mass start (tout le monde part en même temps)

Le classement se fait au temps

-phases finals :

individuelles :

Par groupe de dix en mode poursuite suivant le classement effectué aux qualifications avec écart de 3 s entre chaque tireurs.

3 boucles de 500 m avec passage au pas de tir à 18m (debout ,genoux a terre ,debout)

par équipes :

Format mass start 2 fois 250 m par archers avec 2 passages au pas de tir (debout puis un genoux a terre)en relais de trois tireurs

-jeunes :

3 boucles de 500 m avec trois passages au pas de tir à 18m

-enfants :

3 boucle de 250 m avec trois passages au pas de tir à 11m (debout ,un genoux a terre puis debout)

Matériel autorisé :

Les arcs autorisés sont les arcs droits , arcs récurves , arcs classiques équipés de BB , viseurs

Les équipes sont mixtes sans aucune distinctions d'armes de sexe ou d'age. Elles sont a inscrire au greffe en début de journée

Une buvette et sandwiches à disposition.
Pour les archers venant de loin possibilité de
loger sur le site dans le camping communal.

**Venez nombreux vous amuser et découvrir
cette nouvelle activité.**

